

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE**  
**UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)**

**PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS  
DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU « AGREE »**

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**

<b>Numéro de l'Avis</b>	:	AMI n° 029/MRHE/UCM/AGREE/2025/SC
<b>Numéro du marché</b>	:	ZR-UCM-524269-CS-INDV
<b>Financement</b>	:	Banque mondiale Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR
<b>Services de consultant</b>	:	Recrutement de trois (3) Consultants Individuels membres du Comité d'Investissement du Fonds Mwinda
<b>Date de publication</b>	:	18 novembre 2025
<b>Date limite de remise</b>	:	02 décembre 2025
<b>Approche de marché</b>	:	Ouverte – Internationale

Le Gouvernement de la R.D. Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Électricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat des « **Services de Consultants Individuels membres du Comité d'Investissement du Fonds Mwinda** ».

Le Fonds MWINDA est un fonds multi-bailleurs mis en place pour répondre aux besoins croissants en matière d'électrification en RDC. Il vise à catalyser les investissements privés dans les solutions d'énergie décentralisée, notamment les systèmes solaires individuels et les mini-réseaux, en proposant une palette de financements adaptés aux réalités du marché congolais.

Initialement capitalisé à hauteur de 5 millions de dollars par l'État congolais, le Fonds MWINDA a été conçu comme un levier pour mobiliser des ressources complémentaires auprès des partenaires techniques et financiers. Cette dotation fondatrice a permis d'attirer l'appui significatif de la Banque Mondiale, via la sous-composante 3.2 du projet AGREE (*soutien financier pour l'électrification par des opérateurs privés*), renforçant ainsi la crédibilité du dispositif et sa capacité de déploiement à l'échelle nationale.

Le fonds dispose de deux guichets distincts, dont l'un pour les zones rurales et périurbaines placé sous la responsabilité par l'Agence Nationale des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain (ANSER) et l'autre pour les zones urbaines et économiques spéciales placé sous responsabilité de l'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (UCM). Le groupement GreenMax Capital et Persistent Capital a été recruté comme gestionnaire international du Fonds pour sa mise en œuvre.

Chacun des trois (3) consultants à recruter sera membre du Comité d'Investissement du Fonds Mwinda avec une voix décisionnelle, et appelé à examiner et apporter son avis et ses recommandations sur les propositions de financement présentées par le Gestionnaire de Fonds, ainsi qu'à la délibération sur ces propositions afin de les approuver, les rejeter ou de demander des révisions.

Il contribuera au fonctionnement du Comité d'Investissement et à la prise des décisions afin de garantir que les activités du Fonds MWINDA sont menées de manière transparente et contribuent à l'atteinte des objectifs du Fonds : Faciliter l'accès à l'énergie à l'électricité des ménages et PMEs.

Les termes de référence (TDR) détaillés du recrutement et de la mission des Consultants Individuels membres du Comité d'Investissement du Fonds Mwinda, qui font partie intégrante du présent avis à manifestation d'intérêt, sont disponibles sur le site web suivant : [www.ucmenergie-rdc.com](http://www.ucmenergie-rdc.com).

L'UCM invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Education :

- Diplôme universitaire du niveau Master ou équivalent dans les domaines d'économie, gestion, finance de développement ou diplôme d'ingénieur dans le domaine de l'énergie ou équivalents.

Expérience professionnelle générale :

- Minimum 10 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité en Afrique, de préférence dans le domaine d'investissement.
- Expérience dans la gestion de financement des acteurs du secteur de l'électricité
- Expérience dans l'analyse financière, gestion des garanties ou des risques au sein d'une institution financière ;
- Expérience dans le développement ou gestion de projets dans le domaine des énergies renouvelables hors réseau, notamment : mini-réseaux, systèmes solaires domestiques (SHS), usages productifs de l'énergie (UPE), cuisson propre, ou mobilité électrique (e-mobilité)
- Bonne maîtrise des risques liés au financement des petites entreprises dans les pays émergents.
- Connaissance des outils de gestion des risques environnementaux et sociaux, particulièrement dans le secteur de l'électricité
- Connaissance et compréhension du fonctionnement des petites et moyennes entreprises
- Excellente maîtrise et capacité rédactionnelle en Français et en Anglais
- La connaissance du contexte Congolais est un atout.

Expérience spécifique :

- Disposer d'une expérience professionnelle spécifique d'au moins cinq (5) ans dans le montage, l'évaluation, l'investissement, ou la gestion de financements des petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur de l'électricité, de l'énergie, de cuisson propre, ou d'autre secteur connexe.
- Expérience souhaitée : Une expérience préalable de participation active à un Comité d'Investissement ou d'Instruction (CI/IC) ou au conseil d'administration d'une entreprise est vivement souhaitée, afin de garantir une bonne maîtrise des processus de revue, de délibération et de décision collégiale.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae, les copies de diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.13, 3.15, et 3.16 du Règlement de Passations des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI), 7<sup>ème</sup> édition, septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Une liste restreinte de candidats qualifiés sera établie conformément à la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), septième édition, septembre 2025. L'UCM retiendra les trois (3) candidats les mieux classés sur ladite liste pour la négociation et la signature des contrats de services.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **mardi 02 décembre 2025** et porter clairement la mention : « **AMI n° 029/MRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement de trois (3) Consultants Individuels membres du Comité d'Investissement du Fonds Mwinda** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)  
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)  
Concession Zimbali & Gombe River / 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif  
Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo  
E-mail : [procurement@ucmenerie-rdc.com](mailto:procurement@ucmenerie-rdc.com)

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®  
Coordonnateur

**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE  
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU MINISTERE  
« UCM »**

**TERMES DE REFERENCE**

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL MEMBRE DU COMITE  
D'INVESTISSEMENT DU FONDS MWINDA**

**1 A PROPOS DU FONDS**

Le Fonds MWINDA est un fonds multi-bailleurs mis en place pour répondre aux besoins croissants en matière d'électrification en RDC. Il vise à catalyser les investissements privés dans les solutions d'énergie décentralisée, notamment les systèmes solaires individuels et les mini-réseaux, en proposant une palette de financements adaptés aux réalités du marché congolais.

Initialement capitalisé à hauteur de 5 millions de dollars par l'État congolais, le Fonds MWINDA a été conçu comme un levier pour mobiliser des ressources complémentaires auprès des partenaires techniques et financiers. Cette dotation fondatrice a permis d'attirer l'appui significatif de la Banque Mondiale, via la sous-composante 3.2 du projet AGREE (*soutien financier pour l'électrification par des opérateurs privés*), renforçant ainsi la crédibilité du dispositif et sa capacité de déploiement à l'échelle nationale.

**2 A PROPOS DES ACTEURS DU FONDS**

Le fonds dispose de deux guichets distincts, dont l'un pour les zones rurales et périurbaines placé sous la responsabilité par l'Agence Nationale des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain (ANSER) et l'autre pour les zones urbaines et économiques spéciales placé sous responsabilité de l'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (UCM).

Le groupement GreenMax Capital et Persistent Capital a été recruté comme gestionnaire international du Fonds pour sa mise en œuvre.

**3 A PROPOS DU ROLE**

Le consultant sera membre du Comité d'Investissement du Fonds Mwinda avec une voix décisionnelle, et appelé à examiner et apporter son avis et ses recommandations sur les propositions de financement présentées par le Gestionnaire de Fonds, ainsi qu'à la délibération sur ces propositions afin de les approuver, les rejeter ou de demander des révisions.

Il contribuera au fonctionnement du Comité d'Investissement et à la prise des décisions afin de garantir que les activités du Fonds MWINDA sont menées de manière transparente et contribuent à l'atteinte des objectifs du Fonds : Faciliter l'accès à l'énergie à l'électricité des ménages et PMEs.

## 4 ROLES ET RESPONSABILITES

---

De manière collégiale avec les autres membres du comité d'investissement, l'Expert en solutions EHR a comme tâches :

- Revoir les mémorandums de financement ainsi que les conditions des subventions proposés par l'équipe du Gestionnaire du Fonds ;
- Participer aux réunions du Comité d'Investissement afin de traiter tous les aspects importants du financement potentiel, y compris les montants proposés et les conditions d'obtention du financement selon les règles définies dans le manuel des procédures du Fonds MWINDA,
- Discuter chaque recommandation de l'équipe du Fonds Mwinda listée dans les mémorandums de financement et émettre un avis relatif à la sélection finale d'un dossier candidat comme bénéficiaire des guichets en ligne avec la documentation du Fonds Mwinda,
- Confirmer les montants et conditions des subventions proposées : le Comité d'Investissements peut ainsi approuver, rejeter ou renvoyer pour examen le dossier conformément à la documentation du Fonds Mwinda,
- Déclarer toute situation de conflit d'intérêts et se **récuser** le cas échéant ;
- Assurer la confidentialité des informations et délibérations du CI ;
- En cas de nécessité, **formuler des recommandations stratégiques** au Conseil de Surveillance pour améliorer la qualité des processus d'investissement.
- Emettre des recommandations en cas de besoin sur les rapports de l'Agent de Vérification Indépendant (AVI) concernant le respect ou non des conditions stipulées dans le contrat.
- Examiner les propositions de contrats avec les bénéficiaires du Fonds MWINDA, être informé des avenants et résiliations de ces contrats.

## 5 NIVEAU D'EFFORT, REMUNERATION ET DUREE DE LA MISSION DE L'EXPERT

---

La charge annuelle de travail est estimée à **un maximum de 30 jours par an**, incluant la participation aux réunions du Comité d'Investissement, la revue des dossiers, la rédaction des notes d'observation et des rapports périodiques.

La rémunération se fera au temps passé et sera basée sur un **tarif journalier approuvé (TJA) conforme à l'instrument de financement en place**.

Le Consultant est recruté pour une durée de 12 mois renouvelable.

## 6 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

---

**Notes d'observation et recommandation par dossier**

Après la participation à chaque session de comité d'investissement, le consultant établira un bref rapport (2-3 pages max) sur chaque projet examiné, intégrant analyse, observations, points d'attention et les recommandations, le cas échéant.

#### **Rapport trimestriel de suivi**

Synthèse indépendante : qualité des dossiers soumis, récurrence des faiblesses, respect des directives, suivi des recommandations.

#### **Rapport annuel consolidé**

Document de 10–15 pages maximum, avec analyse transversale des décisions du CI, tendances de gouvernance, leçons apprises, recommandations au Conseil de Surveillance et aux bailleurs.

#### **Rapport de fin de mandat**

Document court (5–7 pages) récapitulant : principaux constats, évaluation de la gouvernance du CI, propositions d'amélioration pour le cycle suivant.

## **7 PROFIL DU CONSULTANT**

---

Le consultant devra remplir les conditions suivantes :

#### **Expérience professionnelle générale**

1. Diplôme universitaire du niveau Master ou équivalent dans les domaines d'économie, gestion, finance de développement ou diplôme d'ingénieur dans le domaine de l'énergie ou équivalents.
2. Minimum 10 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité en Afrique, de préférence dans le domaine d'investissement.
3. Expérience dans la gestion de financement des acteurs du secteur de l'électricité
4. Expérience dans l'analyse financière, gestion des garanties ou des risques au sein d'une institution financière ;
5. Expérience dans le développement ou gestion de projets dans le domaine des énergies renouvelables hors réseau, notamment : mini-réseaux, systèmes solaires domestiques (SHS), usages productifs de l'énergie (UPE), cuisson propre, ou mobilité électrique (e-mobilité)
6. Bonne maîtrise des risques liés au financement des petites entreprises dans les pays émergents.
7. Connaissance des outils de gestion des risques environnementaux et sociaux, particulièrement dans le secteur de l'électricité
8. Connaissance et compréhension du fonctionnement des petites et moyennes entreprises
9. Excellente maîtrise et capacité rédactionnelle en Français et en Anglais
10. Connaissance du contexte Congolais est un atout.

#### **Expérience spécifique**

1. Disposer d'une expérience professionnelle spécifique d'au moins cinq (5) ans dans le montage, l'évaluation, l'investissement, ou la gestion de financements des petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur de l'électricité, de l'énergie, de cuisson propre, ou d'autre secteur connexe.
2. Expérience CI/IC souhaitée : Une expérience préalable de participation active à un Comité d'Investissement ou d'Instruction (CI/IC) ou au conseil d'administration d'une entreprise est vivement

souhaitée, afin de garantir une bonne maîtrise des processus de revue, de délibération et de décision collégiale.

## **8 CLIENT**

---

Le client est l'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (UCM).

## **9 LOGISTIQUE**

---

Le Consultant utilisera ses propres moyens logistiques (bureau, ordinateur, communication). Les frais de déplacement liés aux réunions physiques du Comité d'Investissement, préalablement approuvés, seront remboursés par l'UCM selon les barèmes en vigueur. L'accès aux documents de travail sera assuré via un espace sécurisé (data-room) géré par le Gestionnaire du Fonds.

## **10 CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

---

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae à jour